

# COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du Mardi 21 MARS 2017

**PRESIDENT** : CHASSIGNEU GUY

**Membres Commission** : BALDINO CATALDO – BECHET PATRICE – DUTCKOWSKI YOHAN -  
TOUILLON JEAN FRANCOIS

**Infos Commission Saison 2016/2017** : Vous pouvez joindre la commission  
Le lundi de 10h à 11h30. Tél : 04 76 26 82 95

**Courriers** : Destinés à la CDTIS sont à adresser à: **terrains@isere.fff.fr**

\*\*\*\*\*

**Visite confirmation Eclairage** :

- + SEYSSINET prévu le 27/03/2017
- + ST MARTIN D'URIAGE reporté au 03/04/2017
- + VILLARD-BONNOT prévu le 10/04/2017

\*\*\*\*\*

**Courrier envoyé** :

- LIGUE AUVERGNE RHONE ALPES
- CLUBS: LCA Foot 38 – SUD-ISERE -
- MAIRIE : COLOMBE - CORPS – REVENTIN-VAUGRIS

**Courrier reçu** :

- LIGUE AUVERGNE RHONE ALPES
- CLUBS : MOS3R -
- DELEGUES : BLANCHEFLEUR Bernard - CICERON Fabien - DUTCKOWSKI Yoann -  
HUGOT Daniel -
- MAIRIES : REVENTIN-VAUGRIS

\*\*\*\*\*

## **CONFIRMATIONS DE CLASSEMENTS DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES** :

Suite au courrier de la Mairie de SEPTEME qui a engagé les travaux pour un classement de niveau 5,  
le club de MOS3R a une dérogation pour jouer les matchs d'EXCELLENCE jusqu'à la fin de saison  
2016/2017 sur le stade JL BONNARDEL.

Dès la fin des travaux la commission effectuera une visite pour valider le classement de cette  
installation sportive en niveau 5.

\*\*\*\*\*

Ci-dessous la liste des Terrains et Installations Sportives dont la confirmation de classement sera  
effectuée **en 2017**.

La CDTIS prendra rendez-vous avec les Clubs et les Mairies concernés.

FONTAINE	STADE MAURICE THOREZ	381690101	Niveau 5	
MORESTEL	STADE MUNICIPAL	382610101	Niveau 5	
NOTRE DAME de MESSAGE	STADE JO PIARULLI	382790101	Niveau 5	Reporté attente nle date

POLIENAS	STADE DE LA MARCOUSSE	382100101	Niveau 5	
SALAGNON	STADE MUNICIPAL	384670101	Niveau 5	
<b>ST EGREVE</b>	STADE BALESTRAS 3	383820103	Foot à 11 SYE	Tests avt 30/06/17
<b>ST GENIX SUR GUIERS</b>	STADE DE LA FORET	732360101	Niveau 5 SYE	Tests reçu OK
ST MARTIN D'HERES	STADE AUGUSTE DELAUNE	384210201	Niveau 5 SYE	
ST MARTIN LE VINOUX	STADE INTERCOMMUNAL	384230201	Niveau 6 SY	
ST VERAND	SATADE JM VARLOTAUX	384630101	Niveau 5	

**Rappel :** Les confirmations de classement des installations sportives se font **tous les 10ans**.  
Pour les terrains synthétiques, les tests de qualités sportives doivent être réalisés **tous les 5ans**  
**Organismes de contrôles in situ des gazons synthétiques :**

- . LABOSPORT France – 72100 LE MANS : <http://labosport.fr/contact-us/labosport-france>
- . NOVAREA – 28000 CHARTRES : <http://novarea-tec.com/contact.html>
- . C2S – 38070 ST QUENTIN FALLAVIER : <http://www.c-2-s.fr/contact.php>

Dans le cadre du Règlement de la FFF et selon le code du Sport (art.L.131.16), une installation utilisée pour l'organisation d'une manifestation ouverte à ses licenciés(es) en compétition officielle doit être classée.

Il a été établi des niveaux de classement en correspondance avec le niveau de compétition recommandée suivant les RG du District de l'Isère (art. 40)

**Art 40.1 :** Les Installations Sportives des clubs opérant en **Excellence** et **Promotion d'Excellence** seniors masculins du District de l'ISERE doivent être classées de **Niveau 5**.

**Note :** Les Installations Sportives des clubs jouant à onze en **Excellence** féminine ainsi qu'en U19, U17, et U15 garçons doivent être classées de **Niveau 5**.

	Correspondance Compétition Seniors masculins	Compétition Seniors féminines ainsi que U19 / U17 / U15 garçons
Niveau 5	Excellence - Promotion Excellence	Excellence
Niveau 6	1 <sup>ère</sup> division à 4 <sup>ème</sup> division	Promotion d'Excellence – 1 <sup>ère</sup> Division
Niveau Foot à 11	Autres	
4 Niveaux pour les terrains de football réduit	Foot A8, Foot A5, Foot A4, Foot A3	

La Commission des Terrains et Installations Sportives se tient à votre disposition pour vous conseiller sur la réglementation et la mise en conformité de vos installations.

\*\*\*\*\*

## « FAFA »

**Présents :** Michel MUFFAT-JOLY – Guy CHASSIGNEU – Jacques RAYMOND

.....

**Courrier reçu :** LIGUE AUVERGNE RHONE ALPES -

---

## **SUBVENTION FAFA**

---

A l'attention des Mairies et des Clubs, un projet est à l'étude sur votre commune : le porteur du projet peut prendre contact auprès de la commission FAFA du District pour avis et préparation du dossier. Actuellement, il n'y a plus de subventions et il faudra patienter jusqu'à l'automne 2017 pour d'éventuelles nouvelles subventions.

Les dossiers déposés à ce jour où reporté de « **HORIZON BLEU** » seront en attente et classés prioritaires pour la prochaine session.

En conséquence plus aucun dossier de subvention ne pourra être retenu **pour la saison 2016/2017.**